



Digest de Presse

-

Mars 2016

EUROPE & EX-UNION SOVIETIQUE

L'ONG "SOS Crimée" a publié une carte des violations des droits de l'Homme en Crimée, représentées sur une carte, le 9 mars. Cette carte met en exergue l'importance des exactions commises contre la minorité tatare, qui comprennent des exécutions extrajudiciaires, de la torture et des disparitions inquiétantes. Près de 220 cas ont ainsi été relevés.

Les législatives partielles dans les Länder de Saxe-Anhalt, Rhénanie-Palatinat and Bade-Wurtemberg ont démontré la percée de l'AfD, le parti allemand d'extrême-droite, le 13 mars, en obtenant entre 10 et 23%.

Frauke Petry, sa dirigeante actuelle confirme ainsi le succès de la formule démagogique et radicale qu'elle a fait adopter à son parti, qui était anciennement connu comme le « parti des professeurs ». L'AfD était initialement un parti anti-euro, dirigé par des économistes dont le fondateur, Bernd Lucke, et qui était très modéré par ailleurs. La reprise en main du parti à partir de 2015 par des populistes originaires de l'ex-RDA a marqué un réalignement sur le discours du mouvement PEGIDA. S'en suivit un discours anti-euro-atlantiste, hostile au régime représentatif tel qu'il existe outre-Rhin, aux migrants et à l'Islam, et séduit par les régimes autoritaires de l'Est et notamment par la Russie poutinienne. Les commentateurs parviennent bien à décrire l'évolution doctrinale et sociologique de l'AfD, ils peinent cependant à expliquer l'attrait qu'il suscite dorénavant. Leurs tentatives de rationalisation se cantonnent à un double rejet du « politiquement correct » prêté à la majorité Merkel et des migrants, sans expliquer le processus par lequel l'opinion allemande se serait ainsi retournée.

Cette rhétorique a déjà porté en ex-RDA, en jouant sur le sentiment de déclassement des Osti, et sur les inquiétudes croissantes des Allemands de l'Ouest dorénavant. L'AfD est ainsi présent dans la moitié des 16 Länder. L'une des bases électorales de ce succès de l'AfD est la mobilisation d'une partie des abstentionnistes, près de 40% de leurs électeurs aux dernières législatives partielles. Les sondages démontrent que ce vote s'est largement fait contre les partis de gouvernement, et ce notamment en raison de leur mauvaise gestion ou dénoncée comme telle du moins, illustrée par le défi de l'intégration des migrants. Un autre motif est le recentrage de la CDU-CSU, au point de même paraître « de gauche » aux yeux de son électorat conservateur habituel ; l'AfD récupère ainsi cet électorat perdu et perturbé en osant s'affirmer comme « conservateur ».

Le 22 mars, une attaque terroriste a tué près d'une trentaine de personnes et fait une centaine de blessés à Bruxelles, à l'aéroport et dans le métro.

Cet attentat ne devrait pas aboutir à une révision des positions européennes sur la crise des migrants, l'UE ayant décidé avant même les attentats de repousser la majorité des migrants vers la Turquie. Ces attaques démontrent surtout la fragilité de l'Etat belge, qui a laissé prospérer des zones d'influence salafiste dans les communes belges qui sont autant de viviers de recrutement pour la mouvance djihadiste. Cette faillite des autorités belges s'explique largement par le caractère fédéral du pays, où le moindre gouvernement est le fruit de négociations fragiles entre groupes ethno-politiques, entre droite et gauche ou entre wallons et flamands. Cette tradition politique a amené la Belgique à une logique exacerbée de compromission, qui aboutit à concéder un poids politique à n'importe quel groupe de pression, quand bien même serait-il ultra-minoritaire comme les salafistes.

Ces attentats démontrent aussi que la coopération anti-terroriste dans l'UE reste embryonnaire, et n'arrive même plus à avancer en raison de la divergence des intérêts qui s'est accrue avec l'élargissement à 28, sans approfondissement en parallèle. Le partenariat bilatéral franco-belge a lui-même été entravé par des considérations de procédures et de prérogatives nationales, à sa modeste échelle, et chaque service de renseignement pris individuellement souffre en Europe d'une capacité d'analyse insuffisante. Tous les derniers attentats démontrent depuis quelques années que tous les renseignements avaient déjà été collectés sur les réseaux impliqués, la lacune a porté sur l'effectivité ou l'efficacité de l'analyse. Soit les données n'ont pas été traitées à temps, soit elles ont été scrutées mais mésinterprétées et ce notamment en sous-évaluant la menace. Un véritable partenariat européen sur la lutte contre le terrorisme requerra plus qu'un accord sur le *Passager Name Record* (PNR). Une avancée significative serait une coordination sur la politique contre-terroriste, c'est-à-dire l'entrave en amont des recrutements par des politiques socioéconomiques et civiques.

Le 24 mars, l'ancien chef des miliciens serbes de Bosnie Radovan Karadžić a été jugé coupable de crimes de guerre, contre l'humanité, et de génocide dans le cas particulier de Srebrenica, par le TPI. Cette décision ne contribue en rien à l'apaisement dans la région de l'ex-Yougoslavie, en bien ou en mal. Les Serbes considèrent en effet que la charge de génocide est déjà de trop pour Srebrenica, et les Bosniaques auraient voulu étendre cette qualification à tous les crimes commis à l'Est du pays. L'accueil très réservé par les acteurs locaux à ce jugement dénote le maintien de fortes logiques nationalistes, de toutes parts depuis la Croatie jusqu'à la Macédoine et l'Albanie, notamment du fait de l'essoufflement des alternatives libérales ou pacifiques comme *Otpor* ou les plénums bosniaques.

Le 30 mars, la date-limite pour l'application des dispositions de l'accord dit de Minsk II a été repoussée à fin 2016. Ce report démontre le défi que représente le respect de ce traité, Minsk II posant comme objectifs la fédéralisation du pays et la réintégration du pays dans ses frontières *ante bellum*. Ces objectifs sont en effet contrariés par le Premier ministre Arseni Iatseniouk et ses soutiens nationalistes, qui refusent par principe une autonomisation du Donbass et arguent de l'engagement sur les frontières pour réclamer la réintégration de la Crimée. L'expérience du conflit démontre que certaines des factions desdits nationalistes sont prêtes à recourir à la violence pour parvenir à leurs fins, comme le démontrent plusieurs

violations du cessez-le-feu qui sont de leur fait. Le Premier ministre ne manquera pas en plus de mener un blocage politique sur cette question, face au Président Porochenko.

Ce dernier est pratiquement marginalisé au sommet de l'Etat, entraînant une vacance du pouvoir qui explique la mauvaise situation socioéconomique du pays - le PIB a reculé en 2015 de 9,9 %, contre 6,6 % en 2014 ; l'Ukraine est aujourd'hui l'un des pays les plus corrompu du monde, à tel point que le FMI et l'UE rechignent de plus en plus à lui accorder un soutien financier, face au détournement des prêts internationaux ; le taux d'inflation est actuellement le plus élevé au monde, avec 49 % pour le dernier exercice annuel ; un repli de près d'un tiers des exportations est constaté, notamment dû à la rupture avec la Russie. L'Ukraine est déjà en cessation de paiement partiel, et le serait totalement sans l'aide du FMI.

Des progrès restent possibles, en raison notamment des règles de conditionnalité de l'UE. Kiev est demandeur du complément européen qu'est le programme d'Assistance Macro-Financier (AMF), auquel est éligible les pays recevant des aides du FMI comme l'Ukraine. Le troisième accord AMF signé en mai 2015 pour ce pays a correspondu à un redressement d'entre un ou deux points du PIB de l'Ukraine, à hauteur d'1,8 milliards d'euros les trois programmes cumulés. Le principal mérite de cette aide est de ne pas être aveugle, et son caractère conditionné se manifeste par des attentes en termes de transparence ou de lutte contre la corruption. Le Bureau national anti-corruption et le Service spécialisé de lutte anti-corruption ont ainsi été créés l'année dernière, et des enquêtes voire des poursuites ont déjà commencé contre des juges et des fonctionnaires. Une Agence nationale pour la prévention de la corruption devrait devenir opérationnelle en avril de cette année.

MOYEN-ORIENT

Le quotidien turc Zaman a été mis sous tutelle par les autorités, le 4 mars. Le journal a été clairement sanctionné pour sa ligne éditoriale critique du président Erdogan et de son régime. Cette main basse sur la presse a été accueillie par un silence accommodant des autorités européennes, qui ont décidé de ne pas froisser Ankara alors qu'un accord sur la gestion des flux de migrants était en négociation. Cette complaisance interroge la crédibilité de l'UE comme défenseur des valeurs démocratiques dont la liberté de la presse, rôle que les instances européennes et notamment sa Haute-Représentante pour les relations extérieures revendiquent.

Après un sommet UE-Turquie encourageant le 7 mars, les négociations ont abouti en dépit des réticences. L'UE s'était engagée à avancer la libéralisation des visas pour les citoyens turcs à juin 2016, à ouvrir cinq nouveaux chapitres de négociations, et à précipiter le versement de 3 milliards d'euros sur les 6 promis pour les deux prochaines années. Ces engagements n'avaient rien d'évident, alors que la libéralisation des visas requiert l'accord de tous les Etats-membres, ou que la mise en œuvre de ses engagements par la Turquie uniquement à partir de juin laisserait passer le pic annuel des migrants. Chypre a bloqué aussi l'ouverture de nouveaux chapitres pour l'adhésion. Les obligations des conventions de Genève contraignent en plus les Européens à examiner au cas par cas les demandes d'asile des réfugiés. La Turquie ne remplit effectivement pas toutes les conditions pour être considéré comme un pays de renvoi sûr, vers lequel les réfugiés peuvent être renvoyés

automatiquement ; une logistique lourde s'imposera donc. Cette volonté européenne de mettre fin à l'arrivée massive de migrants, exprimée le 7 mars par Donald Tusk, renvoie à l'échec de la solution d'une allocation des réfugiés dans chaque pays-membre selon des quotas. Le refus de plusieurs pays-membres a fait s'entasser les migrants dans un nombre restreint de pays, qui se sont ainsi retrouvés avec une charge de gestion bien plus élevée que prévue, et qui appellent en conséquence à cesser de payer les frais de cet échec. L'accord a cependant pu être conclu le 18 mars, à Bruxelles. L'UE et la Turquie ont convenu que tous les nouveaux migrants irréguliers se rendant de Turquie vers les îles grecques seraient renvoyés vers la Turquie, y compris les demandeurs d'asile. L'UE accepte en échange le principe dit « un pour un » : pour chaque Syrien renvoyé des îles grecques en Turquie, un autre doit être réinstallé de la Turquie dans l'UE, dans une limite de 72 000 places. Le sérieux d'Erdogan à respecter l'accord est toujours pris avec suspicion néanmoins, le Président turc ayant tenu le jour même de la signature de l'accord des propos incendiaires contre l'Europe, après que plusieurs pays de l'UE aient autorisé la tenue chez de manifestations pro-kurdes.

Le 15 mars, un attentat endeuille Ankara et est attribué avant toute revendication des auteurs à la guérilla kurde, PKK ou Faucons de la Liberté du Kurdistan, par les autorités turques. Cet attentat est dans la continuité des attaques insurrectionnelles qui se multiplient en Turquie, notamment dans l'Est du pays, avec la reprise du conflit turco-kurde. La précipitation des autorités à désigner de manière indiscriminée les indépendantistes kurdes comme les auteurs, avant même toute annonce officielle de leur part, démontre l'état des tensions. Les combats dans l'Est de la Turquie sont ainsi sans retenue, de la part de l'armée turque comme du PKK et des groupes apparentés, ce qui laisse craindre un retour à la « sale guerre » des années 1990. Cette guerre qui ne dit pas son nom illustre l'échec des négociations menées par le pouvoir d'Erdogan de 2012 à juillet 2015 avec les mouvements kurdes. Cet échec est notamment imputable à la dénonciation desdits mouvements comme ennemis de l'intérieur, dans une perspective purement électoraliste de jouer sur le nationalisme ambiant pour assurer la réélection de la majorité AKP.

Le président Poutine a annoncé le retrait des troupes russes de Syrie, le 14 mars. La fin de l'intervention russe en Syrie commencée en septembre 2015 a surpris les observateurs extérieurs, et a relancé les espoirs d'une avancée sur les négociations pour la paix. Moscou a déjà démontré son attachement à l'actuel cessez-le-feu, en l'imposant à Bachar el-Assad qui aurait pourtant voulu profiter de son avantage militaire pour écraser la rébellion. Ce repli ne doit pas occulter que la Russie sera attentive à une solution qui n'accorde pas une victoire trop importante à la rébellion non-islamiste, comme un renversement du président Assad. Pareil scénario appellerait un retour immédiat des armées russes, qui restent présentes au travers de la base navale de Tartus et de la base aérienne d'Hmeymim. Le cessez-le-feu semble néanmoins fonctionner, en dépit des violations occasionnelles auquel il donne lieu de part et d'autre.

Un groupe djihadiste a tenté de prendre *manu militari* la ville tunisienne de Ben Guerdane, le 7 mars. Cette attaque de grande ampleur a pu être contrée par les forces de sécurité locales mais démontre à la fois l'intérêt de la Tunisie comme cible pour les djihadistes, et la vulnérabilité de ce pays. Le pays expérimente des attentats islamistes en série depuis 2015, et est particulièrement exposé au chaos du voisin libyen ; Ben Guerdane est à une trentaine de kilomètres de la frontière dont les assaillants venaient. La Tunisie est un point de fixation pour les salafistes, qui craignent que son modèle politique réussisse et

fournisse un contre-modèle démocratique et libéral dans le monde musulman. Ils gagent en même temps sur la faiblesse de l'Etat tunisien, et sur le désenchantement postrévolutionnaire de la population pour faire capoter ledit modèle. Les jeunes Tunisiens constituent l'un des premiers contingents dans le monde des recrues de Daesch, en raison des faibles perspectives d'avenir dans leur pays natal mais aussi d'une tradition historique d'engagement dans des causes supranationales, comme le panarabisme auparavant. Cet accident pose en parallèle la question d'un soutien militaire plus important des pays occidentaux à Tunis, notamment pour prévenir une manœuvre de repli des djihadistes libyens sur le pays voisin suite aux frappes à répétition qu'ils subissent. Le risque principal est en effet que la branche libyenne de Daesch cherche à déstabiliser la Tunisie pour s'en faire un point de rempli, leur position en Libye même étant compromise à la suite du terrain d'origine de l'organisation en Irak et en Syrie.

AMERIQUES

Le Président Obama a effectué une visite à Cuba, le 20 mars. Le Président américain est allé à contre-courant de ses critiques, qui le disent prêt à céder sur le respect des droits de l'Homme par le régime castriste, pour permettre le dégel diplomatique et l'ouverture économique entre La Havane et Washington DC. Barack Obama a conditionné sa visite à une rencontre avec des membres de l'opposition, ce qu'il a obtenu, et a publiquement affirmé qu'il traiterait des points de divergence avec les dirigeants cubains. Cette posture revendicative peut apparaître comme purement tactique afin de complaire au Congrès, qui doit voter en faveur de la fin de l'embargo d'ici à fin 2016. Cette dureté envers ses interlocuteurs castristes s'inscrit pourtant dans la stratégie de long terme qu'il a adopté dès 2008 et qui a abouti à l'accord actuel, qui consiste schématiquement à jouer de la carotte et du bâton. Le Président Obama a depuis 2009 soulevé un certain nombre de restrictions sur les échanges commerciaux cubano-américains, tout en maintenant voire en renforçant les sanctions économiques contre les banques ou entreprises cherchant à commercer avec le gouvernement de l'île. Plus largement, l'Administration Obama ne semble pas concevoir ce processus comme un échange d'égal à égal : l'objectif presque explicite de ces démarches est de finaliser un processus de démocratisation par le bas de Cuba, au travers de la libéralisation économique. La Maison-Blanche ne soutiendra à ce titre aucune réserve cubaine visant à préserver l'économie socialiste. Cette visée explique que Barack Obama ait refusé à ses homologues cubains toute concession sur les sanctions concernant le secteur public de l'île. Un autre enjeu de cette visite est la perspective de rétrocéder Guantanamo à Cuba. Le Président américain peine à convaincre le Congrès de fermer la base purement et simplement, alors qu'un accord international lui permettrait d'imposer cette fermeture de fait, par-dessus la tête de la majorité républicaine et des *congressmen* de son propre camp qui sont aussi réticents. Ce rapprochement a aussi pour mérite géopolitique de marginaliser un peu plus le Venezuela, qui a perdu son statut de parrain de Cuba dès lors que son aide économique est restreinte par les prix bas du pétrole et donc ses moindres recettes budgétaires. Cette proximité permet aussi d'entraver un éventuel réinvestissement des Russes ou des Chinois à Cuba, alors que les relations diplomatiques et stratégiques avec ces deux puissances se tendent de par le monde. Les Etats-Unis espèrent peut-être comme corolaire que le rapprochement avec Cuba puisse entraîner un allié de La Havane qui les inquiète particulièrement, le Nicaragua. Ce dernier s'est associé à la Chine pour construire un canal

transocéanique, qui concurrencerait le canal de Panama sur lequel les Etats-Unis ont la main de fait.

Le 4 mars, l'ex-président brésilien Lula da Silva a été interpellé à son domicile par la police fédérale de son pays. Cette interpellation n'était pas une arrestation *stricto sensu* mais devait permettre son audition par le juge enquêtant sur le scandale Petrobras. Le magistrat soupçonne que le réseau de corruption alimenté par la compagnie nationale d'exploitation pétrolière ait bénéficié entre autres à l'ancien chef d'Etat. Les médias et la police ont néanmoins mis en scène son interpellation comme celle d'un dangereux criminel, de manière très brutale et irrespectueuse. Le Parti des Travailleurs (PT), la formation politique de Lula qui continue à diriger le pays a réagi à ce spectacle en le dénonçant comme une campagne de déstabilisation, orchestrée par l'opposition de droite en sous-main. Ces accusations de partialité de la justice et des médias semblent partiellement fondées, faute de suivi sur les témoignages d'inculpés désignant des responsables de l'opposition parmi les bénéficiaires de Petrobras ou de réseaux subsidiaires.

Cette brutalité de la réaction judiciaire face aux responsables politiques soupçonnés de corruption s'explique surtout par le climat socioéconomique, qui se crispe au Brésil. La récession ne cesse de s'aggraver dans ce pays depuis 2011, suite à la crise économique mondiale, et les investissements directs extérieurs ou la consommation domestique ne cessent de se réduire, entraînant la production. Le début de récession en Chine n'a fait qu'aggraver le phénomène depuis 2015, la RPC étant le principal partenaire commercial du Brésil.

Le 28 mars, la défection du Parti du mouvement démocratique brésilien (PMDB) a permis l'ouverture d'un processus de destitution de la présidente brésilienne, Dilma Rousseff. Ladite procédure a été enclenchée à la Chambre des députés par son président Eduardo Cunha, qui est du PMDB. Ce renversement d'alliances démontre le caractère sinueux de la scène politique brésilienne, le PMDB revenant sur son alliance avec PT, le parti de Dilma Rousseff, et donc avec cette dernière mais annonçant dans le même temps qu'il restera dans le gouvernement ! Il faut rappeler ici que beaucoup de formations politiques au Brésil sont dénuées de toute base programmatique, du moins d'une idéologie structurante. La procédure de destitution n'est pas motivée officiellement par le scandale Petrobras mais cette affaire a contribué au discrédit de Madame Rousseff, et a préparé les esprits à sa remise en cause. Or, Monsieur Cunha est lui-même accusé formellement de corruption dans ce dossier, tout comme près de 40 membres sur 65 de la commission parlementaire qui a décidé de déclencher la procédure de destitution. Cette situation ressemble plus à un règlement de comptes entre responsables politiques tous également corrompus qu'au fonctionnement régulier d'un Etat de droit. Ce renversement d'alliance permet non seulement d'ouvrir la procédure contre Madame Rousseff mais aussi de la priver d'une majorité pour gouverner, dans l'espoir de la contraindre ainsi à démissionner sans attendre une décision définitive sur sa destitution. Ce climat malsain induit une défiance généralisée envers les personnalités politiques et l'appareil d'Etat, couplée à une polarisation de la société brésilienne. L'essentiel des Brésiliens se défie de toute la classe politique mais se divise entre droite et gauche sur les partis à soutenir par défaut, de crainte que leurs adversaires soient pires encore. Cette division correspond *grosso modo* à une lutte de classes : les classes populaires craignent le retour aux affaires de la droite au détriment de la justice sociale, les classes moyennes ou supérieures rejetant les politiques de redistribution dont ils se pensent les perdants. Cette situation rejoint celle plus générale des printemps latino-américains, qui voient les régimes de gauche radicale tomber les uns après les autres de manière plus ou moins légaliste ou démocratique, toujours suite à des

protestations populaires. La droite revient au pouvoir dans tous ces pays (Argentine, Pérou, Venezuela), sans aucun enthousiasme de la part des électeurs mais par dépit envers les démagogues de gauche.

Cette instabilité ne fait qu'aggraver la situation économique, la note du Brésil se dégradant et dissuadant donc les investisseurs internationaux de contribuer à des projets locaux. Les JO devraient pouvoir se tenir là-bas néanmoins, et pourraient même contribuer à un semblant de relance pourvu que l'instabilité politique et sociale se tasse d'ici là.

ASIE

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 2270 qui condamne le test nucléaire de la Corée du Nord du 6 janvier par un cinquième train de sanctions, le 2 mars. Cette résolution renforce largement le régime de sanctions existant, en y ajoutant un embargo sur les exportations nord-coréennes de minerais et des inspections obligatoires des cargos allant et venant du pays, ce qui réduit les sources de revenus légaux du pays à la portion congrue. La dureté de ces sanctions s'explique largement par le changement de position de la RPC.

Certes, son ministre des affaires étrangères, Wang Yi explique que les sanctions ne sont pas une fin en soi et qu'elles doivent être pondérées pour éviter une nouvelle escalade. Cette position formelle ne doit pas entretenir l'illusion d'une permanence du soutien chinois à Pyongyang, même si Pékin a sincèrement tenu à éviter le projet américain d'aller jusqu'à un embargo sur le pétrole, car cette sanction aurait atteint d'importants intérêts chinois. Pékin se défie de plus en plus ouvertement de son voisin et *proxy* nord-coréen, en raison de son comportement imprévisible, provocateur et contre-productif. Les autorités chinoises n'hésitent donc plus à proposer et à voter des sanctions onusiennes de plus en plus fermes, notamment en matières économiques et financières, pour contraindre Kim Jong-Un à la pondération. Ce repositionnement discret s'est fait plus explicite à partir de septembre 2015, quand Pékin a reçu comme une invitée d'honneur la présidente sud-coréenne lors de la grande parade annuelle de l'APL. Cette nouvelle position peut sembler contradictoire avec le climat régional, où la Chine s'inquiète de la remilitarisation de ses voisins face à ses prétentions territoriales et d'un renforcement de la présence américaine dans la région ; autant de facteurs qui pourraient pousser Pékin à se rabattre sur Pyongyang comme allié. Ces risques rendent au contraire l'agitation militaire de la Corée du Nord dangereuse pour la Chine, dans la mesure où elle cautionne les arguments des Etats-Unis et de ses alliés régionaux pour renforcer leurs moyens militaires. Une collaboration chinoise sur ce dossier donne le bon rôle à Pékin, et calme ainsi les inquiétudes de ses interlocuteurs sur ses propres manœuvres. Cette opération diplomatique est néanmoins entravée par deux éléments. Les Chinois ont le souci de ne pas pour autant isoler Pyongyang, de crainte que le Royaume ermite ne se radicalise et provoque la crise de trop, au risque que cette modération n'apparaisse comme de la complaisance envers le régime du Juche. Le paquet de sanctions unilatérales que les Etats-Unis ne cesse d'augmenter contrarie les aspirations chinoises, qui espéraient que leur dureté contre Pyongyang leur vaudrait d'être écoutés sur le contenu des sanctions par Washington DC, et non pas que ces derniers en rajoutent sans les consulter.

Le 29 mars, les nouvelles lois de défense du Japon sont entrées en vigueur, après leur vote en septembre dernier. Ces lois confèrent normalement la possibilité aux Forces

d'autodéfense japonaises (FAD) d'appuyer un allié dans un conflit à l'étranger. Leur vote a été l'objet d'une forte opposition, cette législation étant basée sur le concept « d'autodéfense collective ». Les gouvernements nippons précédents soutenaient en effet que le Japon ne pouvait pas exercer ce concept, en raison de l'article 9 de la Constitution qui interdit l'utilisation de la force pour régler des différends internationaux. Le Premier ministre Shinzo Abe s'est donc appuyé sur une réinterprétation de la Constitution, faute d'être parvenu à amender la loi fondamentale de 1946 pour faire passer ces lois. Ces lois restent soumises à trois conditions strictes d'emploi, sous la pression de la population qui reste attachée au pacifisme constitutionnel. La menace pesant sur une nation amie doit engager aussi la survie du Japon, aucun autre moyen approprié pour repousser l'attaque ne doit exister, et l'utilisation de la force restera limitée au minimum nécessaire. Ces précautions n'ont pas empêché une critique virulente de cette adoption ; le chef du parti démocrate, le principal mouvement d'opposition, Katsuya Okada a réagi avec virulence en affirmant que : « Le premier ministre Abe a modifié l'interprétation de la Constitution par la force ». Des sondages ont démontré par ailleurs que près de 49% des Japonais seraient hostiles à ces lois.

L'Association des personnes qui intentent des poursuites contre la constitutionnalité des lois sur la sécurité ("Anpohosei Ikensosho no Kai") regroupe 600 avocats, et veut déposer plainte contre la constitutionnalité de ces lois. Sa première plainte sera déposée à la Cour du district de Tokyo en avril, d'autres sont prévues dans quatorze lieux différents à travers l'archipel. Ses membres envisagent de poursuivre le gouvernement et d'exiger une compensation pour les dommages psychologiques subis, en soutenant que leur « droit à une existence pacifique » et d'autres droits garantis par la Constitution ont été violés par les lois de sécurité. Ils tablent sinon sur un arrêt des activités élargies des FAD en vertu de ces lois, y compris le fait de venir en aide à des alliés du Japon à l'étranger. Ces actions en justice ont peu de chances d'aboutir, de même que les manifestations pacifiques. Pareilles manifestations ont déjà eu lieu contre ces lois encore à l'état de projets, durant l'été 2015, sans ébranler la détermination de Shinzo Abe. Un sondage de février 2016 le conforte dans ses choix, 47,0 % des Japonais sondés étant contre la mise au rebut des lois de sécurité. Le Premier ministre japonais bénéficie ici de l'inquiétude populaire envers les prétentions territoriales et militaires de la Chine, ou encore de l'agitation belliciste de la Corée du Nord. C'est bien dans ce cadre géopolitique que s'inscrivent ces lois, le Japon ouvrant le 28 mars une station radar en mer de Chine orientale, à proximité de Taïwan et du groupe d'îles contestées des Senkaku que la Chine dispute au Japon. Le radar est déployé sur l'île de Yonaguni, dans la préfecture d'Okinawa, à seulement 150 kilomètres des Senkaku. Le Japon va accroître d'environ un cinquième la présence des FAD en mer de Chine orientale, au cours des cinq prochaines années, la portant à près de 10 000 soldats. Shinzo Abe projette aussi d'y adjoindre des batteries de missiles, notamment terre-mer, qui permettront de déployer un rideau défensif le long de la chaîne d'îles environnante. La marine de guerre chinoise sera ainsi entravée pour accéder à la haute mer, en cas de conflit.

AFRIQUE

Le 13 mars, un attentat djihadiste frappe la ville d'Abidjan en Côte-d'Ivoire, notamment la station balnéaire de Grand Bassam. Cet attentat est révélateur des mutations récentes

d'AQMI, l'organisation-commanditaire des attaques. Ses échecs à répétition ont amené l'organisation djihadiste à rapprocher voire à fusionner ses *katibas* les plus efficaces, et à faire cesser les disputes internes comme entre la brigade Al-Mourabitoune de l'Algérien Mokhtar Belmokhtar et l'émir d'AQMI, Abdelmalek Droukdel. Cette rationalisation était nécessaire face aux pertes humaines et matérielles face aux forces armées des pays sahéliens et de leurs alliés occidentaux, et aussi avec les avancées de Daesch à leur détriment qui ont démontré leur faible enracinement local. Cette réorganisation interne a abouti à une stratégie opérationnelle plus réaliste, qui a renoncé aux grandes manœuvres simili-militaires pour leur frapper les frappes terroristes. Celles-ci sont plus facilement réalisables, ne nécessitant que des équipes réduites en hommes et en armements, avec un effet psychologique maximum pourvu qu'ils frappent les sites les moins bien protégés, comme ils l'ont fait en Côte-d'Ivoire. Cet attentat démontre aussi que les services en renseignement restent défaillants sur la prévention en amont de ce type d'attaques, notamment pour les services des pays africains qui restent peu soucieux de la protection de leurs populations. Toute la stratégie des terroristes a consisté à s'en prendre aux Ivoiriens de condition aisée, ce qui leur permettait de réussir un coup plus facile que de s'en prendre immédiatement à l'Etat ivoirien ou aux intérêts occidentaux sur place.

Cette population-cible est d'autant plus importante qu'elle correspond à la propagande qui sert à ces groupes de recruter. Cette charge consiste essentiellement en une dénonciation des élites locales, accusées consubstantiellement de se compromettre avec les Occidentaux, de s'enrichir sur le dos du petit peuple, et de dévoyer l'Islam. Cette attaque est potentiellement porteuse de retombées négatives pour le pays, la menace terroriste dissuadant les investissements étrangers alors que le pays est sorti d'une guerre civile et a besoin de redresser son économie. Les investissements dans l'appareil sécuritaire qui suivront certainement risquent aussi de réallouer des dépenses d'investissements dans le développement local, ou encore de redistributions en faveur de l'équité sociale ou régionale, pourtant essentielles à la stabilisation du pays. L'attentat aura au moins un mérite, renforcer encore un peu plus la résolution de tous les pays de la région à renforcer leurs mesures anti et contre-terroristes, et collaborer entre eux de manière plus intégrée. Le tout sera de mener cette coopération selon une stratégie pertinente de long terme.

Le 6 mars, le premier tour de l'élection présidentielle au Bénin a une participation de 64% et un second tour qui opposerait Lionel Zinsou à Patrice Talon. L'élection présidentielle s'est bien déroulée en dépit de quelques défaillances, concernant les cartes électorales. Les conditions du scrutin étaient de toute façon meilleures que celles de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Le précédent Président, Thomas Boni Yagi s'est retiré à l'issue de ses deux mandats, et ne s'est pas prêté aux mêmes manipulations constitutionnelles douteuses que ses voisins pour rester au pouvoir. Cette élection comportait cependant 33 candidats pour 200 partis politiques, ce qui a présenté un défi considérable en termes de gestion. Ce caractère pléthorique a aussi contribué à une pauvreté des programmes car les formations étaient surtout centrées sur des personnalités, tout en étant une marque certaine d'ouverture démocratique. Deux grandes personnalités se sont dégagées au seconde tour : Pierre Talon, homme d'affaire qui a obtenu un peu moins de 25% des voix, et Lionel Zinsou, financier franco-béninois qui a fait sa carrière en France et qui a des attaches au Bénin, dans la mesure où son oncle a été chef de l'Etat. Les enjeux de cette élection résident dans le choix, entre la continuité de Boni Yagi incarnée par Lionel Zinsou et la volonté d'une

rupture avec la candidature de Pierre Talon. Un enjeu relatif au mode d'intégration du Bénin s'y superpose, le débat divisant le pays entre partisans de l'intégration à l'espace de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et avocats de l'appartenance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le premier choix implique d'appartenir à une zone francophone qui entretient des liens privilégiés avec la France, le second de se rattacher à l'économie dominante de la région qu'est le Nigéria. Le second tour a donné vainqueur l'homme d'affaires Patrice Talon, le 20 mars. Cette victoire est donc aussi une transition, qui s'annonce pacifique avec l'ancien Premier ministre Lionel Zinsou qui a reconnu sa défaite et souhaité bonne chance à son adversaire. Cette transition fait suite à un bilan de Boni Yagi en demi-teinte, qui a été correct mais sans avancées notables. Le pays garantit depuis la sécurité des biens et des personnes et le pays a opéré un réel processus démocratique, tout en restant largement dépendant du Nigéria. Le pays reste un « pays entrepôt », qui dépend majoritairement de la contrebande et des relations plus ou moins officielles avec son voisin. Ce pays dispose néanmoins d'une élite de qualité, même s'il doit affronter les mêmes défis considérables que tous les autres pays africains. Par exemple, le pays est moins exposé à la menace djihadiste mais participe quand même aux coalitions régionales contre ces groupes. Il est confronté aussi à un problème d'emploi des jeunes lié à un déficit de créations d'emplois, qui requiert de créer un tissu de petites et moyennes entreprises.

Le Bénin dispose d'un atout, qu'il lui reste à exploiter : il pourrait officier comme interface entre le système financier international et les systèmes africains, avec notamment sa double appartenance monétaire au franc CFA et au *naira*.